Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 035-213502859-20260226-2026_006-DE

SAINT-JUST
terre de vie
et d'histoire

Grand Site
Mégalithique
de Bretagne

2026/006

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Just, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel MAHÉ, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :
M. Daniel MAHÉ, Mme Catherine DUTHU, M. Gérard BAUDU, Mme Valérie LUC, M. Cyrille BOUREL, M. Hervé JARNOT, M. Hervé BLOUIN, Mme Nathalie DELACOUR, Mme Héléna FRANGEUL, Mme Géraldine YVOIR

Absente : Mme Aline HERVÉ

Procurations : M. Benoît DALLÉRAC a donné procuration à M. Hervé JARNOT
Mme Morgane MAHÉ a donné procuration à Mme Héléna FRANGEUL
M. Vincent YVOIR a donné procuration à M. Daniel MAHÉ

Date de convocation : le 13 février 2026

Secrétaire de séance : Mme Héléna FRANGEUL
Objet :
Remise exceptionnelle sur une location du gîte d'étape

M. le Maire fait part d'une réclamation reçue de M. OZENNE de Bains/Oust concernant leur séjour passé dans le gîte d'étape du 27 au 28/12/2025.

En effet, durant la soirée du 27 au 28/12/2025, ce groupe a rencontré de nombreux désagréments : coupures de courant à répétition, les obligeant à réarmer le compteur Linky, les chauffages constamment coupés...

Le locataire réclame un geste commercial afin de compenser, au moins en partie, les désagréments rencontrés dus aux problèmes techniques qui ont nui au bon déroulement de l'évènement.

Après délibération, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, d'appliquer une réduction de 80 € sur le coût du séjour et charge M. le Maire de mener à bien cette décision.

Pour extrait conforme
Le Maire,
Daniel MAHÉ

MAIRIE de SAINT-JUST (I.-et-V.)

MAIRIE - 1, rue Abbé Corbe - 35550 SAINT-JUST (Ille-et-Vilaine)
☎ : 02 99 72 00 46 - E-mail : mairie@saintjust35.fr
www.saintjust35.fr